

LE GUIDE DE L'ASSURÉ

FRANÇAIS AU PORTUGAL

Leçon N°4

Accident
Personnel



TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR L'ASSURANCE ACCIDENT PERSONNEL

1. Pour quelles raisons prendre une assurance Accident Personnel ?
2. Décès ou Invalidité Permanente
3. Frais de traitement
4. Incapacité Temporaire en cas d'admission à l'hôpital
5. Dépenses funéraires
6. Assistance Médicale au Portugal et Assistance Médicale à l'étranger
7. Bagages pendant le voyage



L'assurance Accident Personnel ?

Les accidents de la vie privée n'arrivent pas qu'aux autres !

L'assurance Accident Personnel est une modalité d'assurance personnelle qui couvre les risques d'invalidité, de décès, les frais de traitements de l'assuré en cas d'accident, au Portugal comme à l'étranger.

De plus, cela vous donne droit à une assistance médicale destinée à couvrir les frais hospitaliers au Portugal en cas d'accident.

Souscrire une assurance Accident Personnel peut s'avérer très avantageux pour votre tranquillité et celle de votre famille, comme pour votre sécurité financière.

En effet, En plus de garantir la sécurité économique de l'assuré à un prix abordable, l'assurance Accident Personnel vous permet de couvrir l'ensemble des personnes qui dépendent de l'assuré si celui-ci venait à décéder.

POURQUOI QUELLES RAISONS PRENDRE UNE ASSURANCE ACCIDENT PERSONNEL ?

Une prime fixe

La prime de votre assurance Accident Personnel, au Portugal, comme dans la plupart des pays est fixe.

Le risque d'accident étant identique pour tout le monde, la prime sera identique quel que soit votre âge.



Le saviez vous ?

Il n'y a que très peu de métiers qui excluent la possibilité de souscrire une assurance Accident Personnel :

- Technicien d'installation d'antennes, de toit.
- Pompier
- Electricien de haute tension
- Jockey professionnel
- Bûcheron
- Gardien de prison
- Manutentionnaire
- Torero
- Dresseur d'animaux

DÉCÈS OU INVALIDITÉ PERMANENTE

En cas de décès, le capital assuré sera reversé aux bénéficiaires figurant sur le contrat. S'il n'y a pas de bénéficiaire mentionné, le capital sera reversé aux héritiers légaux

En cas d'invalidité permanente, sera reversé le % du capital assuré en tenant compte du tableau de dévalorisation

FRAIS DE TRAITEMENT

Frais médicaux et d'admission à l'hôpital, y compris les coûts des médicaments et les frais d'infirmier

Dans le cas d'un traitement clinique régulier, sont inclus les frais de délocalisation de la personne assurée chez le médecin, l'hôpital, la clinique ou le poste de soins infirmiers, à conditions que le moyen de transports utilisé soit le convenable

Le remboursement des frais se fait sous présentation de la documentation justificative

INCAPACITÉ TEMPORAIRE EN CAS D'ADMISSION À L'HÔPITAL

L'assureur paiera l'indemnité journalière fixée pendant le séjour à l'hôpital ou la clinique, pour une période jamais supérieure à 360 jours.

DÉPENSES FUNÉRAIRES

Remboursement jusqu'à la quantité fixée dans les conditions particulières de dépenses funéraires de la personne assurée

ASSISTANCE MÉDICALE AU PORTUGAL ET ASSISTANCE VOYAGE À L'ÉTRANGER

À L'ÉTRANGER

- Transport ou rapatriement sanitaire du blessé et/ ou malade
- Accompagnement durant le transport ou rapatriement sanitaire
- Accompagnement de l'assuré hospitalisé
- Billet aller-retour pour un membre de la famille de l'assuré
- Prolongement du séjour à l'hôtel
- Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation à l'étranger
- Transport ou rapatriement de la personne décédée et de ses accompagnants
- Vol de bagages à l'étranger
- Avance de fonds
- Annulation du voyage
- Retard pour la réception des bagages
- Retard du vol
- Perte de correspondance aérienne
- Perte du vol pour cause des transports publics
- Assistance juridique à l'étranger

AU PORTUGAL

- Admission Hospitalière
- Assistance Ambulatoire
- Recherche et envoi de Médicaments

BAGAGES PENDANT LE VOYAGE



INCLUDE

- ✓ Paiement des dégâts causés aux bagages pour cause de perte, vol ou détérioration

N'INCLUDE PAS

- ✗ Argent en espèces, chèques, cartes de crédit, tout type de document, billets de voyage
- ✗ Bijoux, montres et tout objet composé de métaux ou pierres précieuses
- ✗ Oeuvres d'art et collection
- ✗ Manteaux de fourrure
- ✗ Téléphones portables et Ordinateurs portables ainsi que leurs accessoires respectifs
- ✗ Appareils photo et caméra
- ✗ Biens fragiles
- ✗ Prothèses ou Orthèses

Le capital est de 1.250€, avec une sous-limite de 250€ par objet perdu ou endommagé.

POURQUOI PRENDRE SON ASSURANCE À TRAVERS INOV EXPAT ?

Au Portugal comme en France, il existe de nombreuses compagnies d'assurances, avec des clauses et prix différents, qui varient en fonction de votre profil.

INOV Expat, c'est 100% GRATUIT



Vous aide dans votre prise de décision



Vous accompagne pendant toute la durée du contrat



Gère vos sinistres



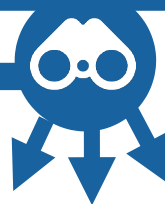
Vous répond toujours en français

VOTRE COURTIER

INOV
Expat

INOV
Expat

Analyse les Prix du marché en fonction de votre profil



Cliquez ici pour votre



VOTRE CONTACT

BENJAMIN RETALI

Executive Manager Portugal



benjamin@inovexpat.com



+351 211 229 061



<https://pt.inovexpat.com>